

Conciliation des activités de loisirs et d'eau vive sur le bassin de la Drôme

Comment parvenir à un partage équitable de la rivière entre les usagers et les milieux, tout en sécurisant la pratique ?

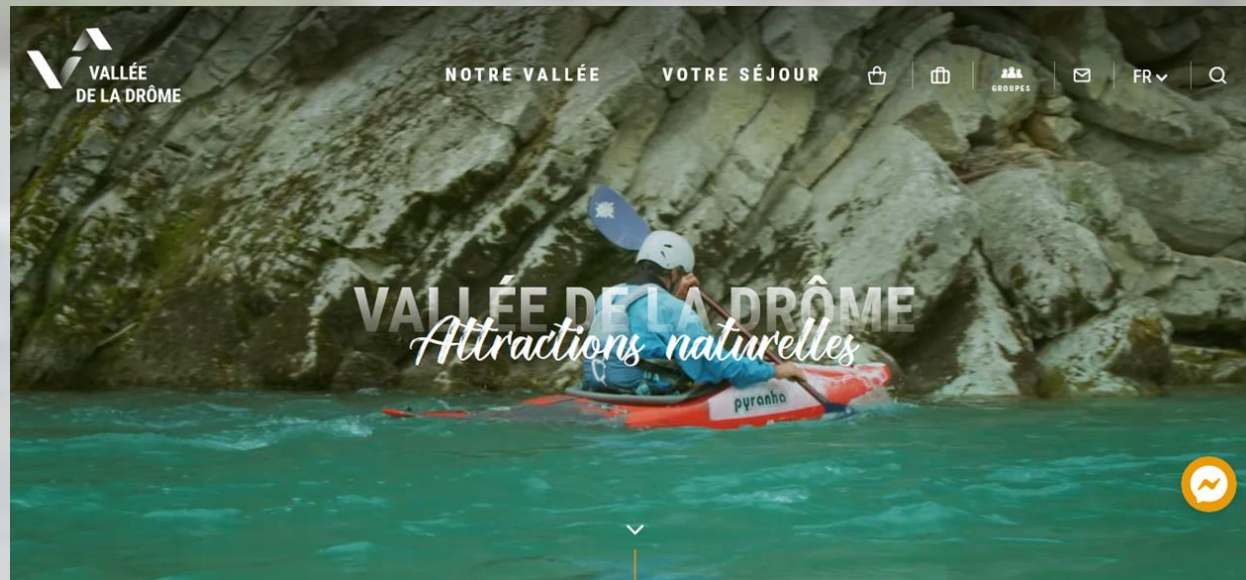
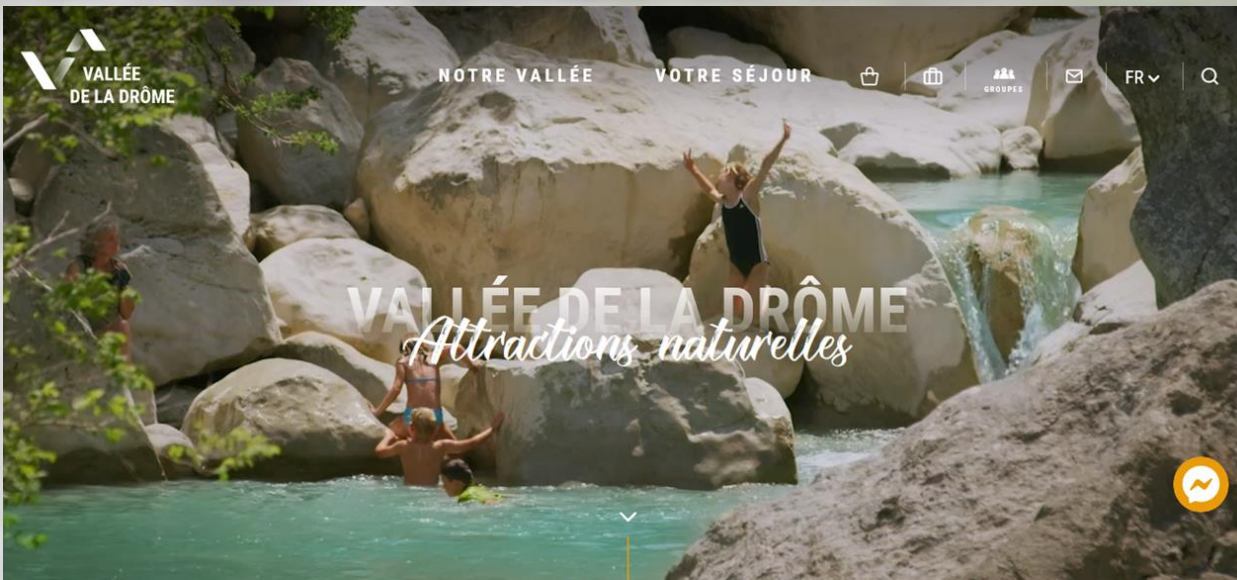


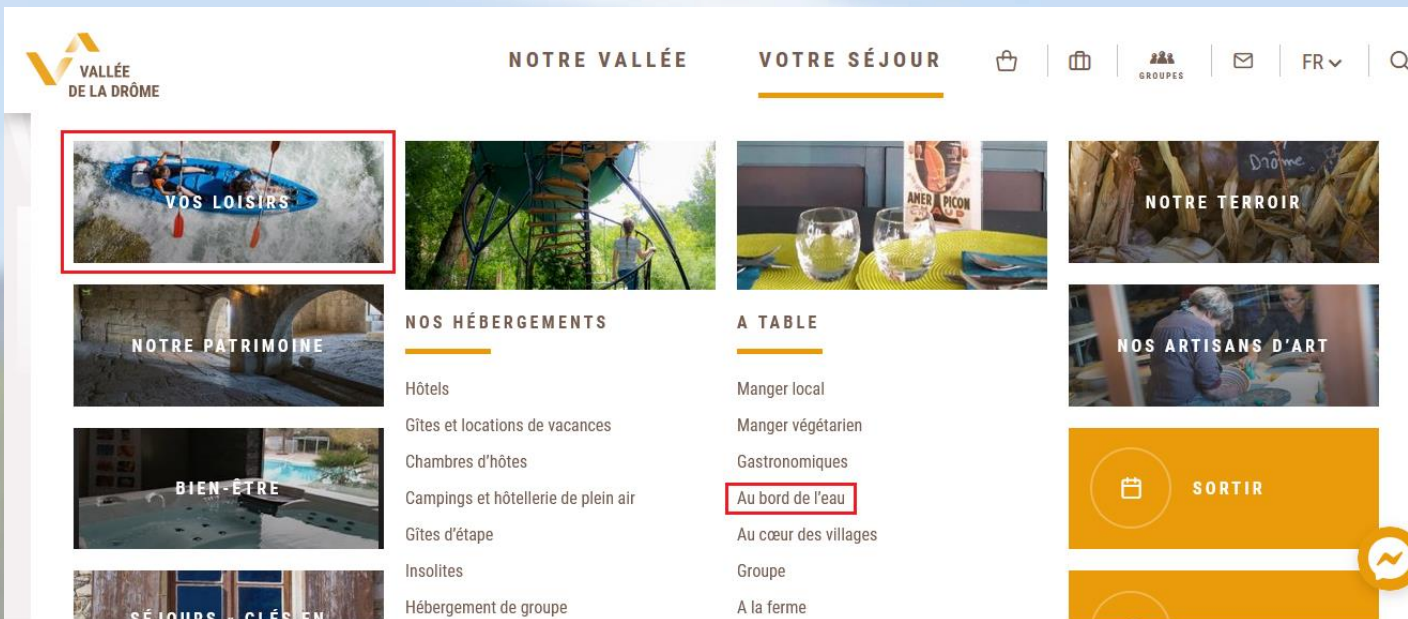
Ordre du jour

- Introduction (JP ROCHE)
- Restitution du stage conciliation des activités de loisirs et d'eau vive (R ABEL-COINDOZ)
 - Constats et enjeux
 - Situation sur le bassin versant de la Drôme
 - Cadre juridique des activités de loisirs
 - Travail réalisé
- Table Ronde (F BROCARD, M FAKRIM, F GONNET)
- Temps d'échange
- Conclusion (P LESPETS, JP ROCHE)

Les activités de loisirs et d'eau vive :

- Une reconnaissance de la richesse de notre vallée à l'échelle Européenne
- Des retombées économiques importantes
- Une pratique libre qui ravit les locaux comme les visiteurs





Drôme : 3,5M de nuitées marchandes – 450M€ de dépenses touristiques (source ADT 2019)



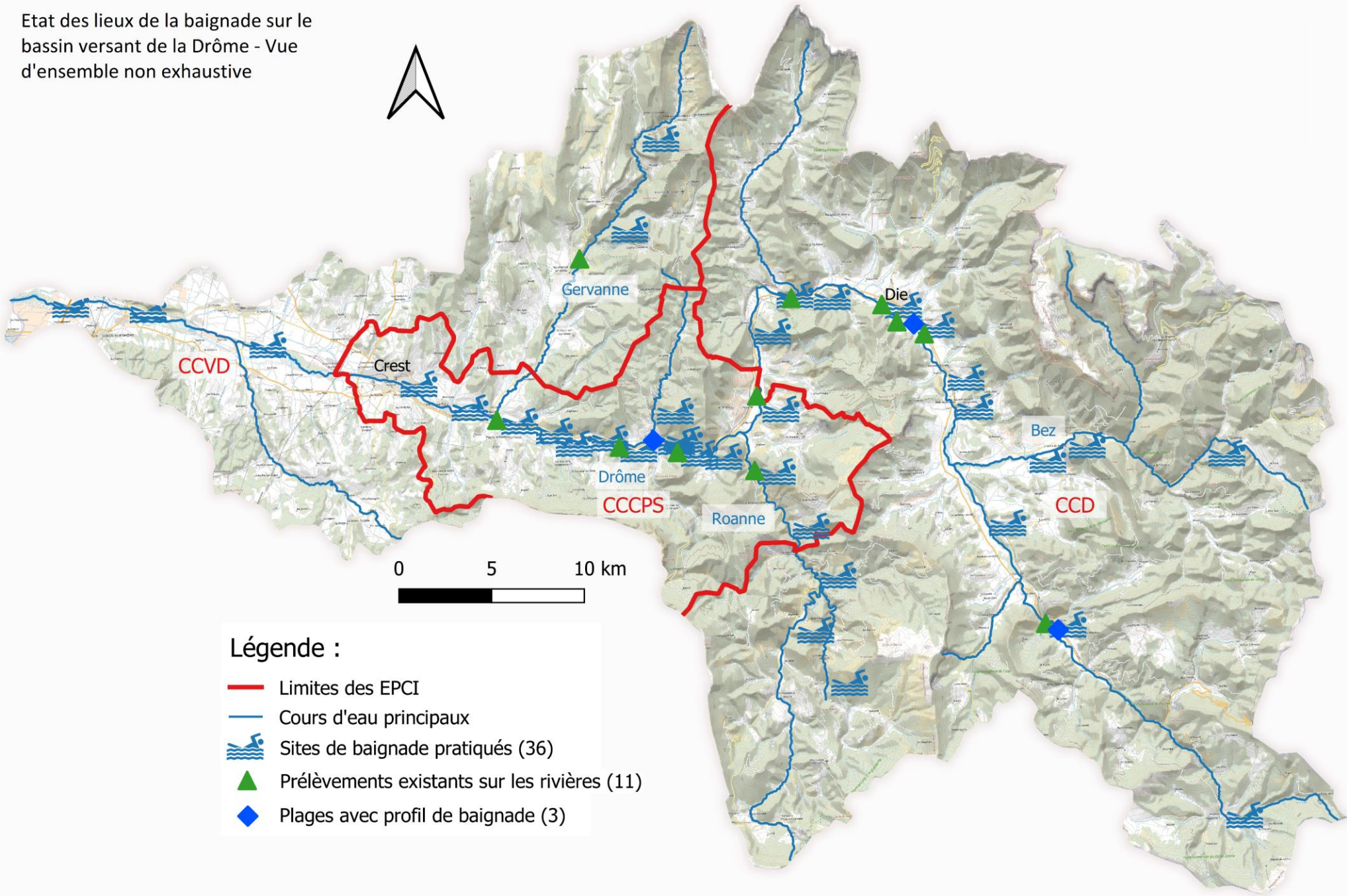
OT Pays Diois



Le Constat

- Augmentation de la fréquentation et de la demande sociétale sur la Drôme et ses affluents
- Baisse générale de la ressource en eau liée au dérèglement climatique
- Un impact sur les milieux aquatiques et rivulaires à maîtriser
- Des conflits d'usages et incivilités rapportés
- Des remontées du territoire de plus en plus importantes
- Sécurité des personnes

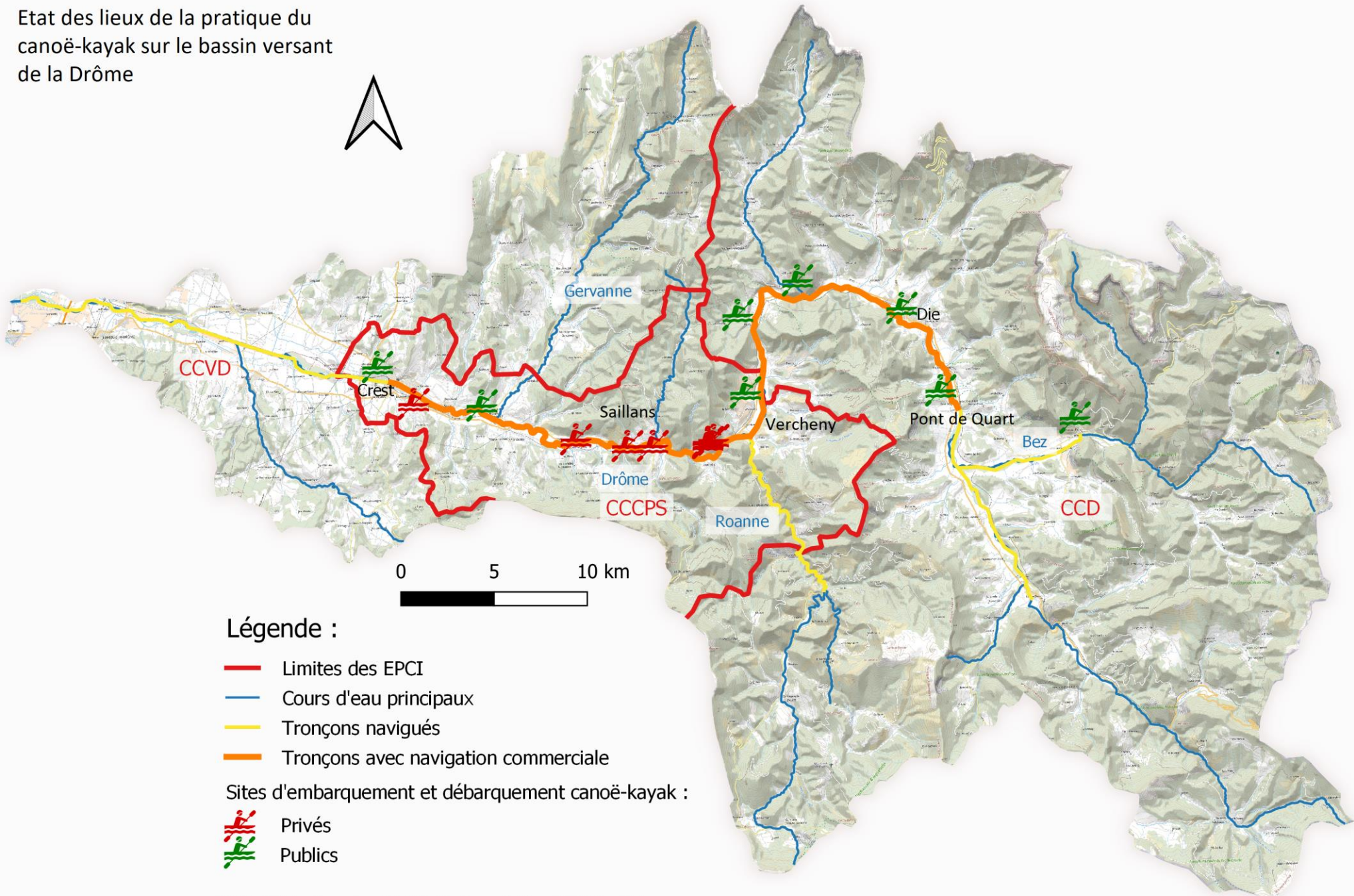
Etat des lieux de la baignade sur le
bassin versant de la Drôme - Vue
d'ensemble non exhaustive



A l'échelle du bassin
versant de la Drôme :

- 36 « hotspots de baignade » (liste non exhaustive)
- 11 points de prélèvements
- Seulement 3 plages déclarées et munies d'un suivi réglementaire de la baignade (profil de baignade)

Etat des lieux de la pratique du
canoë-kayak sur le bassin versant
de la Drôme



SMRD 2021 ; Données IGN BD Carthage & Plan IGN V2 ; Qgis

A l'échelle du bassin
versant de la Drôme :

- 8 accès publics à l'embarquement, non matérialisés
- 7 accès privés concentrés sur le secteur des gorges
- Manque d'un accès public sur le secteur des gorges

Pressions sur les milieux



Piétinement, remise en suspension



Petit gravelot



Chevalier guignette

Dérangement d'espèces



Dégradation physique des milieux

Les risques



La baignade dans la passe à canoës de Blacons, pourtant interdite, inquiète les usagers (risque de collision avec les canoës)

Quid de la qualité de l'eau de baignade ?

Le stationnement dangereux en bord de route... un risque réel de renversement pour les piétons

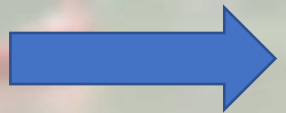


Cadre juridique et réglementaire

- Baignades : Les communes sont par défaut gestionnaires des sites de baignade, déclarés OU non (Articles L1332-1 et 3 du Code de la Santé Publique)
- Responsabilité pénale du maire (Article 2216-2 CGCT, Article 221-6 du Code Pénal)
- Obligation de recensement, de déclaration, de suivi de la qualité des eaux, d'élaboration d'un profil de baignade et d'information du public (Articles L1332-1 à L1332-44 du Code de la Santé Publique)
- Canoë-kayak : responsabilité pour faute de l'encadrant ou du loueur (Articles A322-42 à 52 du Code du Sport)
- Responsabilité pour faute du gestionnaire d'un aménagement (accès, passe...)
- Sur le parcours (problème des embâcles) : responsabilité pour faute des propriétaires sur les affluents (Article L214-12 du Code de l'Environnement), sans faute sur la Drôme domaniale (Domaine Public de l'Etat) ?? (Jurisprudence Vingrau de 2019)

Le travail réalisé

- Reprise de la bibliographie existante sur le bassin de la Drôme
- Echanges avec d'autres territoires
- Travail avec les intercommunalités et offices de tourisme
- Voyage d'étude sur le bassin de l'Ardèche (juillet 2021)
- Ouverture et présentation du travail à l'échelle du bassin versant... Restitution du jour



Recréer une dynamique autour de la gestion des activités de loisirs

Table Ronde

- **François BROCARD** : Vice-Président référent au Tourisme à la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans, participant au voyage d'étude en Ardèche et Maire de Saillans : commune connaissant une forte fréquentation liée aux activités de loisirs et ayant mis en place un profil de baignade
- **Mostafa FAKRIM** : Technicien Sécurité Sanitaire responsable des eaux de loisirs à la délégation de la Drôme de l'Agence Régionale de Santé (ARS), chargé de la surveillance réglementaire de la qualité des eaux de baignade sur la Drôme et ses affluents
- **Fabrice GONNET** : Chargé de mission patrimoine naturel au Syndicat Mixte de la Rivière Drôme, ayant participé à l'élaboration de l'étude d'impact des activités de loisirs, et à la conciliation d'autres activités de loisirs sur le bassin versant, notamment le canyoning

Table Ronde

Questions / Thèmes :

« Quelles sont les remontées de terrain face à ce constat de fréquentation sur votre territoire, et quels enseignements ou problèmes majeurs relevez-vous ? »

« Comment imagineriez-vous à court, moyen et long terme le développement d'un tourisme et d'activités de loisirs durables sur le territoire, dans un contexte de changement climatique ? Quelles sont selon vous les étapes à ne pas manquer ? »

Avez-vous des questions ?

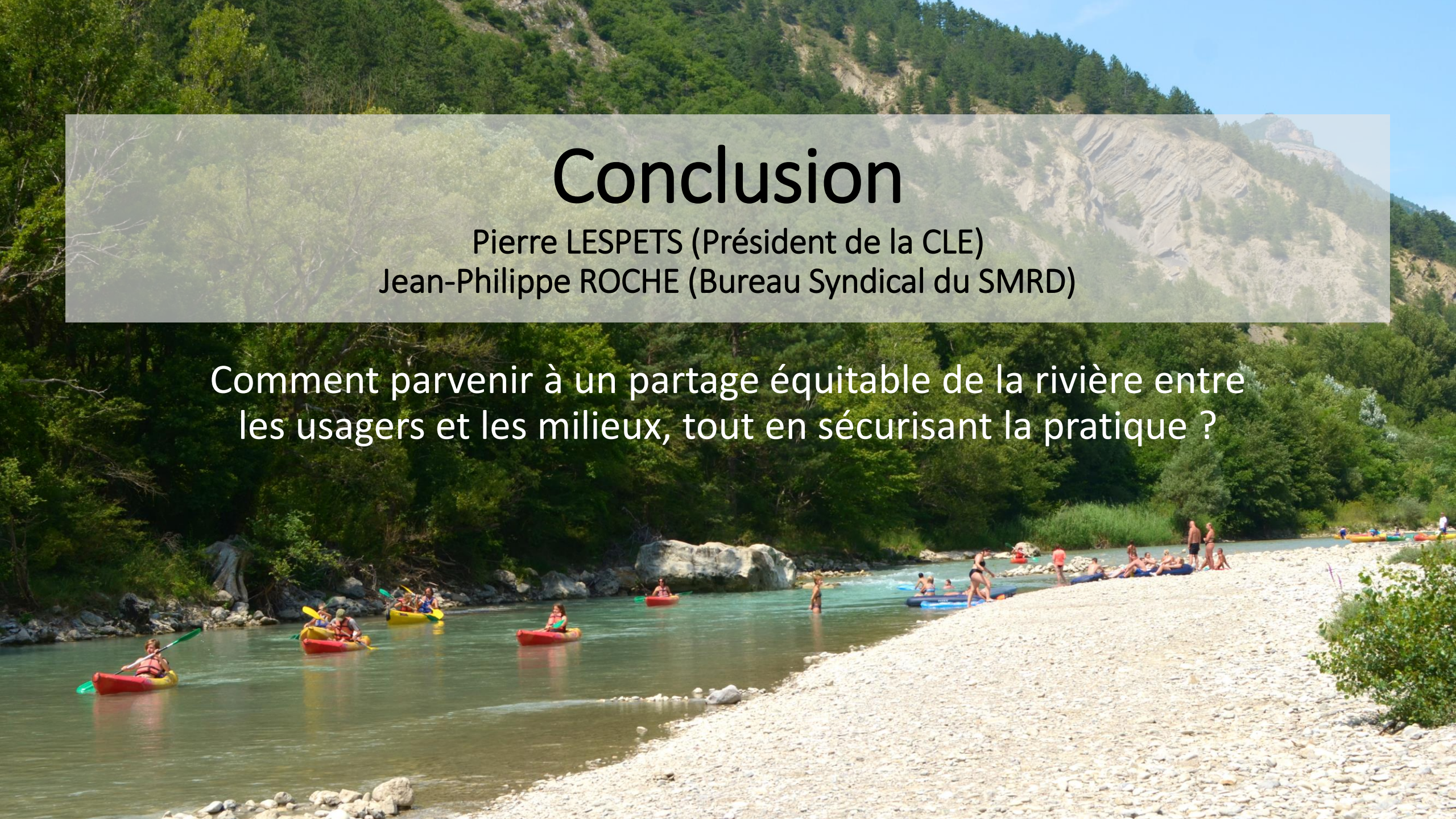
Concernant :

- Le travail réalisé
- Les enjeux relevés
- Les solutions techniques apportées
- La gouvernance
- Autre ?

Conclusion

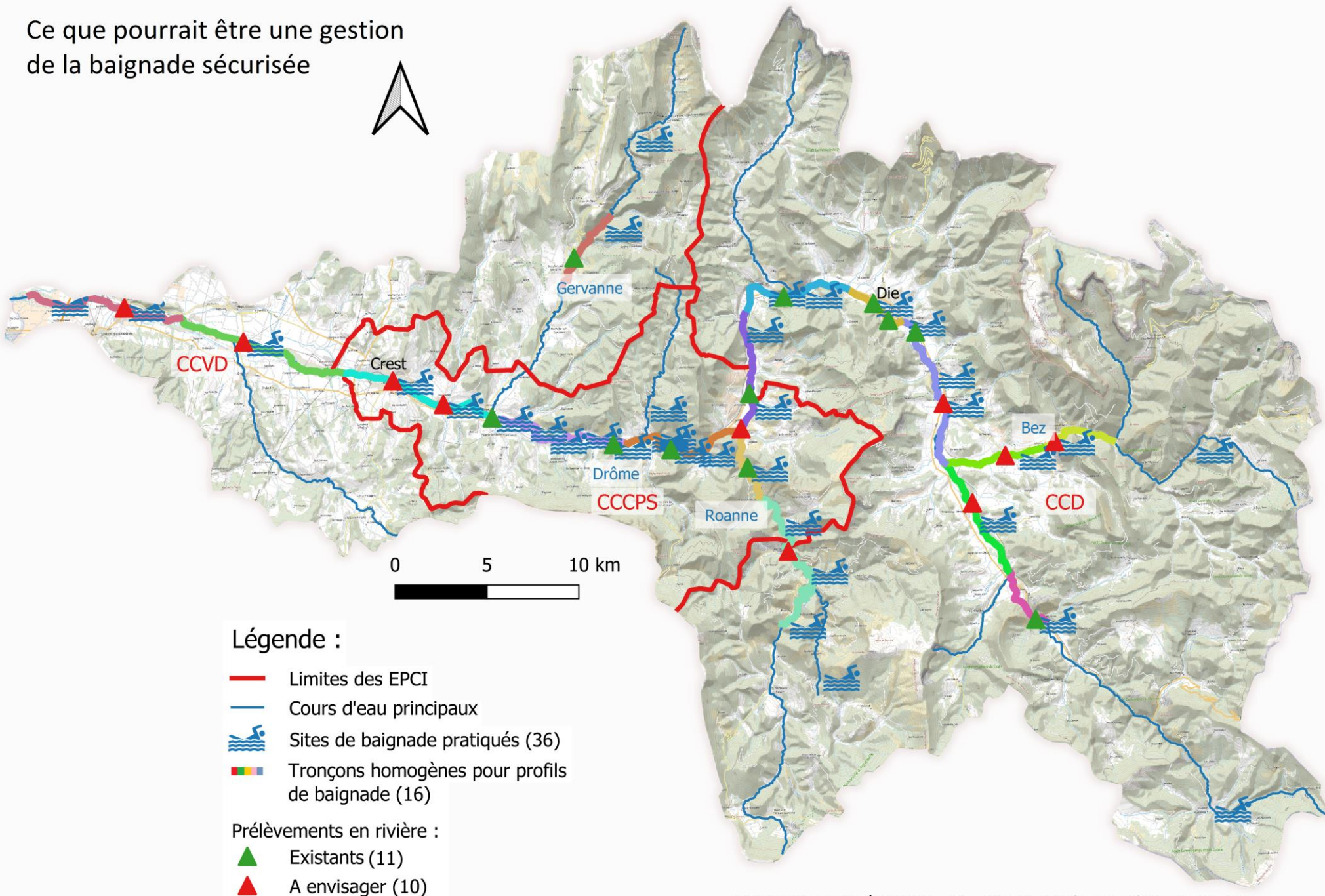
Pierre LESPETS (Président de la CLE)
Jean-Philippe ROCHE (Bureau Syndical du SMRD)

Comment parvenir à un partage équitable de la rivière entre les usagers et les milieux, tout en sécurisant la pratique ?





Ce que pourrait être une gestion de la baignade sécurisée

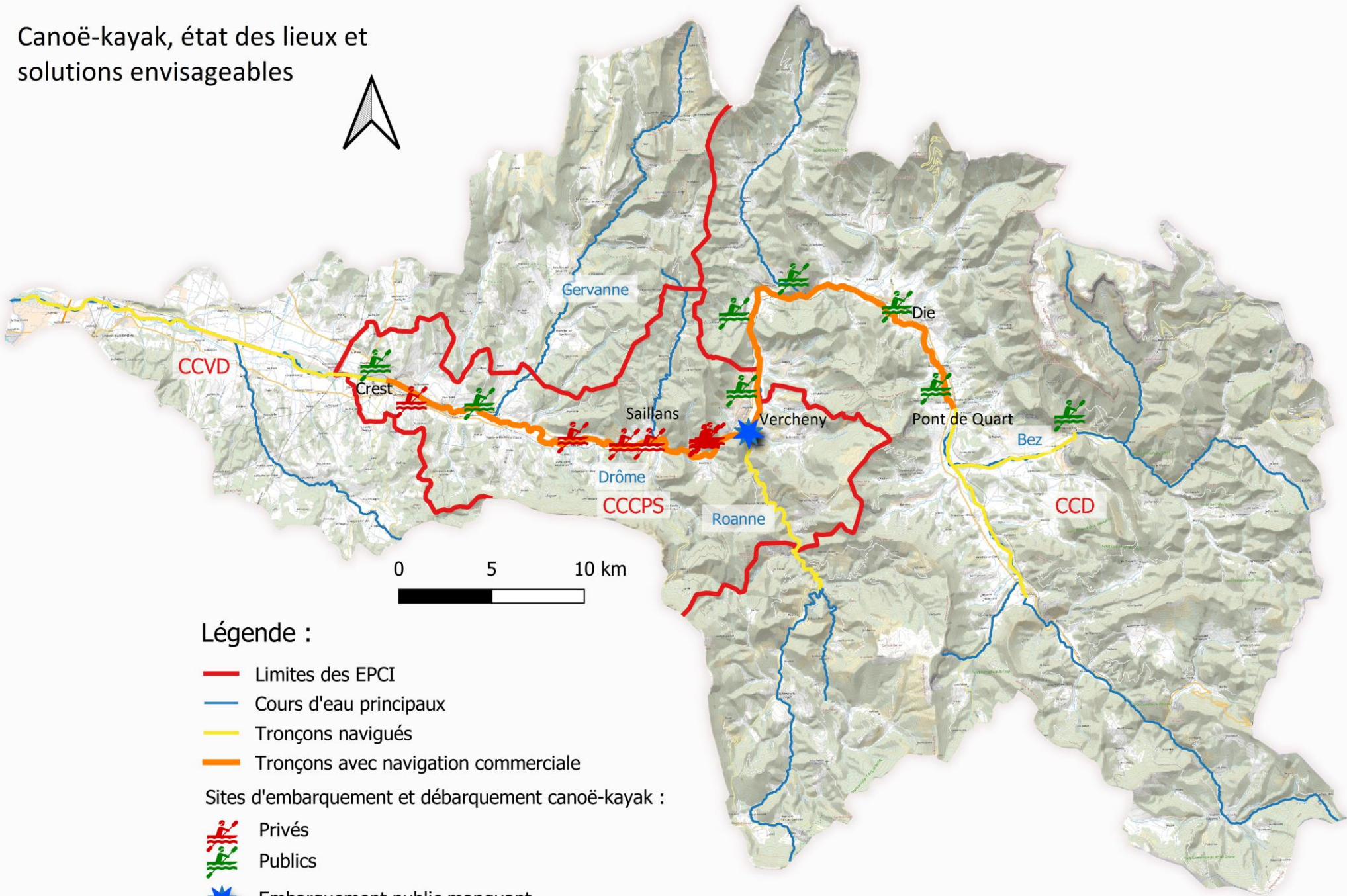


SMRD 2021 ; Données SMRD, ARS, IGN, BD Carthage & Plan IGN V2 ; Qgis

Projet pour le territoire :

- 16 profils par tronçons de baignade
- 21 prélèvements de surveillance de la qualité de l'eau de baignade (ARS et autosurveillance complémentaire)

Canoë-kayak, état des lieux et solutions envisageables



Projet pour le territoire :

- Matérialiser les 8 accès publics existants pour l'embarquement
- Aménager un nouvel accès à l'amont des gorges (Pont de Vercheny – Aurel)